

Marché relatif à la fourniture d'un système de suivi des autocars à l'aide de l'Internet mobile

Rapporteur : M. Jean-Claude ROY, Vice-Président

AVIS			
Commission n°4		Bureau	
séance du 25/08/03	favorable	séance du 26/09/03	favorable

Inscription budgétaire	
Budget annexe 2003 Imputation : 205.815	Montant : 200 000 € H.T.

Contexte

Dans le cadre du marché d'affrètement, les autocaristes privés vont mettre en œuvre l'internet mobile (WAP/GPRS) sur les circuits dont ils ont la charge. Ce système doit permettre aux personnels chargés du suivi de l'exploitation de mieux contrôler la réalisation du service.

Si l'équipement des véhicules est constitué de « simples » téléphones mobiles compatibles internet mobile, il est indispensable d'adapter les logiciels et le matériel en service au PC régulation de la Ctb afin de permettre la restitution de données et assurer ainsi le contrôle de l'exploitation.

Caractéristiques principales des équipements :

Les conducteurs des autocars étant équipés à terme en téléphones portable GPRS (avec fonction Internet mobile), le système central de la Ctb devra être équipé de logiciels devant permettre notamment :

- La présentation du déroulement des événements d'exploitation (*prêt à effectuer des parcours, départ et fin de chaque parcours, passage aux importants arrêts/correspondances, positionnement à l'emplacement de départ,...*) en fonction de l'heure courante.
- La mise en œuvre des alertes en cas d'anomalies pour prévenir les Régulateurs/Superviseurs et permettre une intervention de terrain par l'équipe d'exploitation de la Communauté.
- Donner l'autorisation pour certains départs aux stations importantes et aux pôles d'échanges.
- L'enregistrement de tous les événements dans les fichiers et leur présentation de façon compréhensive.
- La communication vocale avec les conducteurs.
- La possibilité de modification par les Transporteurs des attributions des parcours de leurs conducteurs.
- L'accession par les conducteurs à la liste des parcours qu'ils doivent effectuer.
- L'échange des informations avec les différents Serveurs, et plus particulièrement avec le Serveur déterminant le temps d'attente aux arrêts.
- Les modifications, les mises à jour et l'administration de l'ensemble des données.

L'ensemble des données et informations recueillies sera fourni à la cellule exploitation du service « Transports -Déplacements » de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon. Ces données permettront de tirer un bilan des prestations effectuées par les autocaristes affrétés.

Réalisation d'un marché

Le marché a pour objet la conception, le développement et l'acquisition de logiciels nécessaires au suivi depuis le PC régulation de la Ctb des autocars de transport périurbain de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon à l'aide de l'Internet mobile

Ce marché est passé pour une durée de 2 ans. Ce marché est un marché unique.

Le montant estimé à 200 000 € HT. Ce montant est inscrit au budget annexe Transports pour 2003 (compte 205, section d'investissement).

A l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise :

- l'engagement d'une procédure de consultation en appel d'offres, selon les dispositions du code des marchés publics,
- M. le Président à signer toutes les pièces relatives à ce marché et, le cas échéant, aux avenants, dans la limite des crédits inscrits au budget
- M. Le Président à rechercher des subventions relatives à ce marché et à signer les conventions correspondantes avec les partenaires.

Pour extrait conforme,

Le Président